

RÉUNION ORDINAIRE
Séance du 8 Mars 2012

Le 8 Mars 2012, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 19 heures à la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Monsieur DENIAU Joël Maire.

Présents : M. DENIAU Joël, Maire,

Mme CHAUVIN Anne-Marie,

MM : FLEUR Alain, FLEUR Michel, LÉBOUC Sylvain, LEFÈBVRE Gilles, LORIOT Patrick, MARTINEAU Jack, PIGOREAU Gérard, SÉNÉCHAUD Lucien

Absent excusée : Mme VERGEON Valérie

Secrétaire de séance : M. LEFÈBVRE Gilles

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

* * * * *

1. OUVERTURE DE CRÉDITS

La commune de Morand a reçu deux factures de Segilog pour droit de cession et maintenance informatique de 1578,72 € et droit d'utilisation pour 89,70 € qui s'impute pour presque la totalité au budget investissement.

Monsieur le Maire rappelle que suivant :

L'Article L1612-1 modifié par l'Ordonnance n° 2009-1400 du 17 novembre 2009 - art. 3, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire demande au Conseil de procéder à une ouverture de crédits et d'autoriser le paiement de ces factures.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil Municipal, à l'unanimité vote et décide :

- l'inscription de ces dépenses au budget 2012 en investissement au compte 2051 pour un montant de 1 510,55 € et en fonctionnement pour un montant de 157,87 €
- autorise Monsieur le maire à procéder au règlement des factures SEGILOG d'un montant de 1 578,72 € et 89,70 €.

4. CONVENTION AVEC LE PACT D'INDRE ET LOIRE

Monsieur le Maire présente un projet de convention avec le PACT d'Indre et Loire dont l'objet est de régir les modalités d'intervention du prestataire pour réaliser une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage en Haute Qualité environnementale pour l'extension du restaurant scolaire ou la construction d'un nouveau bâtiment.

La mission d'aide à la décision comporte deux phases :

- une phase d'étude d'opportunité

- une phase d'étude de faisabilité

La rémunération est fixée :

Pour la mission d'aide à la décision à 3 400 € HT

Pour la mission d'assistance à la réalisation à 3 800 € HT

Monsieur le Maire précise par ailleurs qu'il a contacté un architecte afin de définir un avant-projet. Compte tenu des informations fournies, le Conseil Municipal décide de reporter leur décision à un prochain conseil.

7. VOTE DU TAUX DES TAXES 2012

Monsieur le Maire Informe les membres du Conseil Municipal qu'ils doivent voter le taux des taxes pour l'année 2012. Il rappelle les taux de l'année précédente soit :

- taxe d'habitation : 8,85 %
- taxe foncière bâti : 12,66 %
- taxe foncière non bâti : 36,63 %

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'appliquer un coefficient de variation proportionnelle de 1,010177 à ceux-ci et votent les taux suivants :

- Taxe d'habitation : base 258 300 € taux 8,94 % soit un produit attendu de 23 092 €
- Taxe foncier bâti : base 167 300 € taux 12,79 % soit un produit attendu de 21 378 €
- Taxe foncier non bâti : base 49 300 € taux 37 % soit un produit attendu de 18 241 €

14. VOIRIE 2012

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour les travaux de voirie 2012. Deux entreprises ont fait des propositions mais pour de prestations différentes.

- L'entreprise COLAS propose la réalisation de Pata sur voirie avec bicouche sur le chemin de la Tailles des Clos avec reprofilage des fossés pour un montant de 8 196,20 € Ttc.
- L'entreprise VERNAT propose la réalisation d'enduits bicouche sur les chemins de Villeneuve, la taille des Clos et les Martinières et la fermeture de joints sur le parking de la Mairie pour un montant de 25 975,33 € TTC

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE de confier les travaux de voirie 2012 à l'entreprise COLAS pour un montant de 8 196,20 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bon de commande des travaux

19. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réunie sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Gilles 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2011 dressé par Monsieur DENIAU Joël, maire,

Lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

- Dépenses : 137 376,61 €

- Recettes : 140 015,43 €

Soit un excédent de 2 638,82 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 10 938,20 €

- Recettes : 29 541,60 €

Soit un excédent de 18 603,40 €

Soit : un excédent final de 21 242,22 €

20. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le compte de gestion 2011 du budget communal établi par Monsieur Stéphane Clémot, trésorier principal.

Après avoir examiné les résultats de l'exercice 2011, les membres présents du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2011, compte tenu des opérations et des résultats conformes au compte administratif 2011 du budget communal

21. AFFECTATION DE RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU BUDGET 2011

Vu le compte administratif de l'année 2011 du budget assainissement

Vu le compte de gestion de l'année 2011 conforme au compte administratif

Les membres du conseil, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif 2011 assainissement fait apparaître un excédent de 18 603,40 € section fonctionnement et 2 638,82 € section d'investissement décide d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Affectation à l'excédent reporté compte 002 section fonctionnement : 18 603,40 €

Affectation à l'excédent reporté compte 001 investissement : 2 638,82 €

22. VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2012

Monsieur le Maire présente le budget assainissement 2012 qui s'équilibre ainsi :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 51 069,53 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 26 162,82 €

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, votent et approuvent le budget tel que présenté.

25. AUDIT ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Martineau, conseiller municipal, délégué au SIEIL donne lecture du rapport d'éclairage public :

- objectifs
- état des lieux
- armoires
- analyse énergétique des factures
- travaux à réaliser :
 - mise aux normes des armoires de commandes coût 4 350 € HT
 - mise en sécurité des réseaux souterrains coût : 5 000 € HT
 - remplacement des lanternes vétuste 10 080 € HT
 - remplacement des lanternes type boules 17 680 € HT

31. QUESTIONS DIVERSES

Information travaux

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que suite à la visite de piquetage rue des Garennes, il a été décidé :

L'enlèvement des poteaux pour mettre en souterrain

A Morand, le 16 mars 2012
Monsieur le Maire
Joël DENIAU